



Date de dépôt : 25 avril 2023

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de Céline Zuber-Roy, Murat-Julian Alder, Raymond Wicky, Pierre Nicollier, Beatriz de Candolle, Rémy Burri, Alexandre de Senarclens, Joëlle Fiss, Patricia Bidaux, Sébastien Desfayes, Jacques Blondin : Favorisons le sur-tri des déchets ménagers !

Rapport de François Wolfisberg (page 4)

Proposition de motion (2883-A)

Favorisons le sur-tri des déchets ménagers !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nouvelle loi sur les déchets, acceptée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022¹ ;
- la proche saturation de la décharge de Châtillon, qui accueille les résidus de l’incinération des déchets, les mâchefers ;
- la motion 2452 pour une évaluation des alternatives au projet de décharge bioactive des mâchefers² ;
- la motion 2531 pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court³ ;
- le plan de gestion des déchets 2020-2025⁴ ;
- l’axe 1 de ce plan, visant une diminution des déchets à la source ;
- l’axe 2 de ce plan, visant une amélioration du tri et de la valorisation des déchets ;
- le référendum contre la loi sur les déchets⁵ ;
- le motif des référendaires, qui estiment que le texte de loi, qui rend obligatoire le tri des déchets ménagers, ne va pas assez loin pour éviter la pollution des mâchefers par les métaux lourds ;
- la nécessité de réduire la quantité de déchets incinérés et d’améliorer leur qualité, pour réduire la quantité de mâchefers,

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/odj/020503/L12993.pdf>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02452.pdf>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02531.pdf>

⁴ <https://www.ge.ch/document/1676/telecharger>

⁵ <https://www.tdg.ch/depot-du-referendum-contre-la-loi-sur-les-dechets-786330714517>

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir la mise en place de projets pilotes visant un sur-tri des déchets ménagers avant l'incinération, à l'exemple de celui mené par Sogetri à Satigny ;
- à étudier les diverses possibilités de sur-tri des déchets ménagers avant incinération, en collaboration avec les différents acteurs institutionnels et privés ;
- à opérer les adaptations nécessaires dans le cadre de la construction des Cheneviers 4.

Rapport de François Wolfisberg

La commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié la M 2883 lors des séances des 16 février et 9 mars 2023 sous la présidence de M. Patrick Dimier. Ont assisté à ces séances : M^{me} Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe (DT), et M^{me} Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale de l'OCAN (DT). Les procès-verbaux ont été tenus par MM. Tom Marzal et Clément Magnenat. La commission tient à les remercier du travail effectué.

Introduction

La motion 2883 a été déposée le 7 novembre 2022. Considérant que le texte de loi qui rend obligatoire le tri des déchets ménagers¹ ne va pas assez loin en matière d'amélioration du tri des déchets, elle invite donc le Conseil d'Etat « à soutenir la mise en place de projets pilotes visant un sur-tri des déchets ménagers avant l'incinération, à l'exemple de celui-ci mené par Sogetri à Satigny ».

Séance du 16 février 2023

Présentation de la motion par son premier signataire. Séance en présence de M^{me} Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe (DT)

La députée Céline Zuber-Roy, première signataire, explique que la motion fait suite à la loi sur les déchets qui a été votée l'année passée. La motion est aussi en relation avec la problématique du mâchefer, à la suite d'un autre texte demandant la réduction desdits mâchefers déposé en 2018 (M 2531).

Au moment où la motion a été déposée, il y a eu un référendum contre la loi sur les déchets, référendum qui n'a pas abouti faute de signatures. Partant, M^{me} Zuber-Roy rappelle que la nouvelle loi sur les déchets n'empêche pas le sur-tri, sans pour autant l'imposer.

Elle indique aux députés que le sur-tri consiste dans le tri de ce qui a déjà été trié, avec le dessein de se dire que, même s'il y a une obligation de tri par les particuliers, il pourrait y avoir un système pour améliorer la qualité des déchets en récupérant ce qui a été mal trié.

En mettant en place un tel système, elle estime que cela permettrait de diminuer les déchets qui sont ensuite incinérés, et par cette occasion améliorer la qualité des déchets.

¹ Pour rappel, L 12993 : https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L12993_rectifiee.pdf

Elle émet l'hypothèse qu'il serait peut-être imaginable d'avoir des mâchefers d'une telle qualité qu'il n'y ait plus besoin de décharges de type D.

S'agissant de la première invite relative au soutien de projets-pilotes, M^{me} Zuber-Roy annonce qu'il y en a un à Satigny, où d'après le site internet de Sogetri, ils obtiennent 76% de tri. Concernant la seconde invite, l'étude des différentes possibilités de sur-tri peut également être pertinente dans le cadre de la construction de Cheneviers 4.

Un député MCG se questionne sur la problématique des mâchefers et de l'objectif d'une amélioration de leur qualité, étant donné que, par leur nature, ils contiennent des résidus qui polluent la terre.

M^{me} Zuber-Roy lui répond que l'objectif est de réduire la quantité et d'augmenter la qualité, et ceci avec des mâchefers moins contaminés, de sorte à n'avoir pas des décharges de type D.

M^{me} Salibian Kolly annonce que c'est le droit fédéral qui prévoit que l'on ne peut pas réutiliser les mâchefers dans la construction.

M^{me} Zuber-Roy explique que ce que les particuliers ont déjà trié va être utilisé à nouveau, mais que cette motion vise plutôt la poubelle noire, soit ce qui n'a pas été recyclé par les particuliers, et elle donne l'exemple de la meilleure qualité des recycleurs des entreprises vis-à-vis des particuliers.

Un député socialiste demande quelle est la pratique du sur-tri à l'étranger et ailleurs en Suisse.

M^{me} Zuber-Roy précise qu'en France, il n'y a pas de sur-tri à proprement dit, car ils mettent tout ensemble mais ne s'occupent pas des sacs noirs. Concernant les autres cantons, ils ont la taxe poubelle sans l'obligation de tri, mais elle ne saurait en dire plus.

Un député Vert revient sur les interrogations d'un député socialiste en avançant que le contrôle demeure difficile malgré les obligations.

La première signataire propose d'auditionner la commune de Satigny et Sogetri. Tous les députés sont d'accord.

Séance du 9 mars 2023

Audition de M. Willy Cretegny, conseiller administratif chargé du dicastère de l'environnement – commune de Satigny, M. Ludovic Balmer, directeur général du groupe Helvetia Environnement, et M. Jacques Martelain, directeur de service au GESDEC

Le président rappelle aux auditionnés qu'ils sont entendus dans le cadre de la motion 2883 : Favorisons le sur-tri des déchets ménagers.

M. Creteigny commence par indiquer que M. Balmer est présent à cette audition, car la société Sogetri a été approchée dans le cadre de l'élaboration de ce projet. La commune de Satigny est concernée par la problématique visée par le texte ainsi que par le projet de décharge sur le territoire de la commune, raison pour laquelle il est venu le présenter en commission. Compte tenu de la zone agricole, la commune de Satigny est déjà fortement impactée par la problématique des déchets. La commune n'a pas voulu simplement dire non au projet de décharge en demandant au canton de la réaliser ailleurs. La question s'est donc posée de savoir comment l'on pouvait procéder pour éviter de devoir faire une décharge à Satigny. Actuellement, les mâchefers genevois sont interdits en tant que matériaux de construction en raison des substances indésirables qu'ils contiennent. Le fait que les mâchefers soient pollués signifie qu'on incinère actuellement des déchets qui ne devraient pas être incinérés et qui libèrent des substances indésirables.

La proposition contenue dans ce texte consiste à arrêter d'incinérer à l'aveugle. Actuellement, l'on incinère sans ouvrir les sacs noirs. La nouvelle loi ne résout pas complètement ce problème, vu qu'on n'assure toujours pas un tri final. Ce qui est demandé dans ce texte c'est qu'un tri soit effectué avant l'incinération. Le résultat serait donc de ne rien brûler sans que cela ait été trié au préalable. C'est un tri qui a comme objectif de retirer des sacs les matériaux, les piles, la porcelaine, soit tout ce qui libère des saletés dans le mâchefer.

On part de l'idée que, si l'on évite cette incinération qui libère des substances indésirables, les mâchefers seront acceptés et seront conformes à l'OLED et qu'ils pourront ainsi être utilisés comme matériaux de construction.

M. Balmer indique que Sogetri a mis en place une plateforme de gestion des déchets à Satigny qui a été complétée par de l'intelligence artificielle. L'objectif de ce projet est de valoriser l'ensemble des déchets mélangés, afin de recycler le mieux possible l'ensemble des matières. L'installation en question permet d'ouvrir les sacs et de trier au maximum, mais elle ne concerne que les déchets de chantier. D'où la question posée par la commune de Satigny dans cette motion de pouvoir mettre en place un test également sur les déchets ménagers. L'installation a été conçue et construite pour traiter des déchets d'entreprises. Or le déchet ménager est un déchet différent. L'objectif, en cumulant les solutions, est d'éviter les décharges, que ce soit à Satigny ou ailleurs dans le canton.

Un député Vert indique que sur ce sujet tout le monde a envie de tirer à la même corde : on veut moins de déchets et on veut le moins possible devoir en stocker, que ce soit en surface ou sous terre. Concernant la sortie des mâchefers, il demande si l'on est en mesure de déterminer si ce qui sort après

l'utilisation des machines de Sogetri est moins sale que le mâchefer qui sort lorsque ce sur-tri n'est pas effectué.

M. Balmer répond que ce n'est pas Sogetri qui procède aux tests sur la qualité des mâchefers.

M. Cretegnny précise les modalités du test : un ramassage de déchets ménagers sur 3 communes aura lieu et le test se fera sur un weekend. Et, cela répété sur 3 weekends.

Un député PLR demande s'ils disposent d'une estimation des coûts globaux du test effectué sur les 3 communes et d'une mise en œuvre généralisée du système au niveau cantonal.

M. Balmer répond que, pour ce qui est du coût du test, une étude a été menée et les coûts définis.

Les 3 communes concernées sont Versoix, Vernier et Veyrier. L'idée des communes différentes a pour objectif d'avoir une diversité des déchets testés afin d'avoir un maximum d'informations.

M. Cretegnny, pour répondre sur la comparaison avec la France faite par un député MCG, indique que la France a simplifié le tri. Il ajoute cependant qu'il y a dans le système de certaines villes des machines qui recontrôlent le tri. Quant au respect des obligations par le citoyen, il donne l'exemple de Milan où des pointages se font de manière inopinée : la police amende les personnes qui ne trient pas.

Un député UDC pose une question technique s'agissant de la mauvaise qualité des mâchefers, il demande quels sont les déchets qui engendrent à l'incinération les substances toxiques que l'on retrouve dans le mâchefer.

M. Cretegnny répond qu'il s'agit notamment des piles ainsi que de la porcelaine qui libère du plomb à l'incinération.

Une députée socialiste demande par qui a été financée l'étude mentionnée précédemment par M. Balmer et quand elle prendra fin.

M. Cretegnny espère que le canton prendra en charge le coût de cette étude.

M. Balmer répond qu'en 2 ou 3 mois, les tests peuvent être réalisés, s'agissant de la phase consistant à séparer et voir ce qui est valorisable.

M. Cretegnny ajoute, par rapport à la valorisation des déchets, qu'il est possible qu'on doive sortir des éléments des sacs poubelle qu'on ne sait pas valoriser aujourd'hui. En tous les cas, ces déchets doivent être sortis du feu parce que, quand ils sont brûlés, ils libèrent des substances toxiques.

M. Martelain souligne que les déchets des ménages sont composés d'environ 30% de déchets humides. Ces sacs noirs sont compactés dans les

camions poubelles pour améliorer la densité lors de la collecte. Il y a un risque que tout soit contaminé.

M. Martelain tient à préciser que, dès lors qu'on ajoute une opération au processus de tri, cela renchérit les coûts.

Une députée socialiste est d'avis que la commission est déjà en mesure de voter cette motion. Elle estime que le vote sur cet objet permettrait à la commission d'avancer de manière efficace.

Discussion interne

Le groupe du Centre soutiendra cette motion.

Le groupe socialiste soutiendra également cette motion. Le groupe dit avoir entendu la crainte exprimée quant au fait que le sur-tri pourrait exercer des influences négatives sur les habitudes des particuliers.

Le groupe PLR soutiendra aussi cette motion. Le groupe PLR est opposé à toute nouvelle décharge de mâchefer à ce stade, car le groupe PLR n'a pas la conviction que l'Etat a tout fait pour éviter cette décharge.

Le groupe des Verts soutiendra également cette motion. Il salue le fait que la commission travaille de manière conjointe dans le sens de diminuer les déchets.

Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra aussi cette motion. Il convient d'expérimenter cette machine pour espérer arriver à la solution la moins dommageable possible.

Le groupe MCG soutiendra aussi cette motion pour l'ensemble des motifs déjà évoqués.

Le groupe UDC soutient aussi cette motion qui va dans le bon sens.

M^{me} la première signataire propose un amendement pour remplacer le mot Serbecco par Sogetri (correction d'une erreur).

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix la M 2883, telle qu'amendée :

Oui : 14 (1 MCG, 4 PLR, 1 EAG, 2 Ve, 1 UDC, 3 S, 2 PDC)

Non : –

Abstentions : –

La M 2883, telle qu'amendée, est acceptée.

Conclusion

Cette motion a rapidement fait l'unanimité au sein de la commission. En effet, les explications fournies par les auditionnés ont convaincu par leur bon sens, même si les coûts ne sont pas encore évalués, il ne s'agit que d'un test grandeur nature. Moins il y a de déchets, moins nous devons incinérer, moins nous polluerons. Pour l'ensemble de ces raisons, la majorité de la commission de l'environnement et de l'agriculture a décidé d'accepter la proposition de motion 2883.